

Compte-rendu
CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
de l'école élémentaire de Candé/Beuvron
30 avril 2019
(16h15 / 17h15)

Étaient présents à la réunion :

| Identité | Qualité / fonction |
|------------------|----------------------------------|
| BONNEAU Bertrand | Enseignant (CM2) |
| BOUCHET Corinne | Enseignante (CE2/CM1) |
| D. Amaury | Délégué de la classe de CP/CE1 |
| F. Maéline | Déléguée de la classe de CE2/CM1 |
| G. Kais | Délégué de la classe de CM2 |
| G. Louane | Déléguée de la classe de CP/CE1 |
| MAREAU Julie | Enseignante (CP/CE1) |
| N. Yaël | Délégué de la classe de CE2/CM1 |
| P. Julie | Déléguée de la classe de CM2 |

Ordre du jour :

Point n°1 : Présentation des membres du Conseil.

- Un tour de table est effectué et chaque personne se présente brièvement.
- Ce Conseil a pour fonction de relever et d'essayer de régler d'éventuels problèmes constatés par les élèves dans l'école (point n°5 du Conseil du 29 novembre 2016).

Point n°2 : Sujets abordés.

• **2.1 La cour de récréation et le préau.**

- Le planning d'utilisation du terrain de basket-ball rédigé lors de la réunion du Conseil des délégués du 5 février est modifié et un nouveau planning sera donc à respecter à partir du 2 mai. En effet, il apparaît que les élèves de CP/CE1 utilisent moins ce terrain que les élèves des autres classes, et la récréation du vendredi après-midi est actuellement consacrée au temps de piscine. Il était donc nécessaire de modifier le planning initial.
 - Un planning d'utilisation du terrain de balle aux prisonniers / football est aussi rédigé.
- > Pour ces deux plannings, un créneau horaire est ajouté, entre 13h25 et 13h35 (temps de surveillance des enseignants).
- > Ces deux plannings sont à respecter et aucun « arrangement » entre élèves ne sera accepté.
- Il est rappelé qu'il est interdit de jouer au ballon sous le préau et qu'il ne faut pas tirer avec le pied dans un ballon de basket-ball ; dans le premier cas, le ballon sera temporairement confisqué et dans le second, l'élève concerné effectuera un nombre de tours de cour défini par la maîtresse ou le maître.
 - De plus, quand une sonnerie retentit pour signaler la fin d'une récréation, tout jeu de ballon doit s'arrêter ; si ce n'est pas le cas, le ballon sera temporairement confisqué.

- Des délégués signalent que des petits ballons ou balles sortent parfois de la cour de récréation en passant sous la grille ; ils demandent qu'un filet soit fixé en bas des grilles qui donnent sur la rue des écoles. M. BONNEAU répond qu'il faut utiliser un ballon assez gros pour éviter ce problème à cet endroit de la cour ou jouer dans une autre partie de la cour, mais que la demande sera transmise à la mairie.
- Des délégués demandent aussi la mise en place de « vrais » buts de football (amovibles ou fixes) ; la question sera à étudier.
- Ils sollicitent aussi le tracé d'un nouveau terrain de football ; il est répondu qu'il avait été prévu de ne pas surcharger le sol de la cour de tracés pour laisser des espaces libres, et qu'il est aussi possible d'utiliser des plots pour créer un terrain temporaire.
- Des délégués demandent une table sous le préau pour dessiner ; est-il possible de fixer un plateau sur un des « bancs » ? Y a-t-il une table en stock susceptible de rester sous le préau ?
- Enfin, des délégués informent le Conseil que des élèves sollicitent aussi un toboggan dans la cour de récréation.

- **2.2 les toilettes.**

- Il est rappelé qu'il est important de respecter ce lieu, et qu'il ne faut pas gâcher ni l'eau, ni le papier. Il est demandé que les dévidoirs de papier toilette situés dans les parties collectives ne soient pas remplis (seuls les dévidoirs des cabines sont utilisés).
- Les toilettes ne doivent pas servir de « vestiaires » pour se changer les vendredis avant d'aller à la piscine. Des vestiaires adaptés sont utilisables à la piscine et un temps suffisant est prévu pour se changer.

- **2.3 Les couloirs.**

- Il est demandé d'être plus respectueux des affichages le long des classes, dans le couloir. Des punaises tombent et des affiches sont décrochées. Des élèves de CP/CE1 proposent de produire des affiches pour rappeler qu'il faut rester calme dans les couloirs.

- **2.3 Les vêtements.**

- Des vêtements restent à l'école ; à qui sont-ils ? La question des vêtements qui restent à l'école reste en suspens.
- Des délégués signalent aussi qu'il faut respecter les vêtements de ses camarades, quand ils sont accrochés aux porte-manteaux du couloir, et surtout du préau.

Prochaine réunion : 11 ou 18 juin 2019

Signature du secrétaire de séance.

Bertrand BONNEAU